



Droit des enfants apres deces des parents

Par **phino**, le **05/07/2009** à **17:42**

Bonjour,tres urgent

dans ces momoents la nous sommes vite depasses

mon pere est decede en 2005.Ma mere , à l'age de 78 ans vient de partir aussi,en laissant des dettes :prets contracter aupres de differents organismes bancaires.pas de maison ,tres peu de bien, est on oblige d'accepter les dettes?

le banquier nous a envoye voir un notaire qui nous a renvoye vers celui-ci.